

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
Tél. 031 633 85 91
www.erz.be.ch/culture
culture@erz.be.ch

PRIORITÉ D'ENCOURAGEMENT 2018 DU CANTON DE BERNE : « PROJET U4 – BOURSES D'IMPULSION POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA PARTICIPATION CULTURELLE DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE »

La Section Encouragement des activités culturelles de l'Office de la culture du canton de Berne met au concours la priorité d'encouragement « Projet U4 – Bourses d'impulsion pour l'encouragement de la [participation culturelle](#) dans le domaine de la petite enfance ». Cette mise au concours est destinée aux acteurs et actrices culturels de tous les domaines qui développent leurs capacités artistiques en travaillant avec des enfants de 0 à 4 ans et qui souhaitent les déployer durablement dans le canton de Berne. Elle est divisée en deux étapes : dans un premier temps, les quatre à six personnes sélectionnées se préparent à collaborer de manière constructive avec des crèches et des groupes de jeu dans le canton de Berne. Pour ce faire, elles suivent le « [CAS Kulturelle Bildung](#) » de la Haute école des arts de Berne (HEAB) (les cours sont donnés en allemand). Si les candidats et candidates sont déjà qualifiés, la direction du projet décide de leur admission sur la base de leur dossier.

Dans un second temps, les lauréats et lauréates mettent en pratique les connaissances acquises et élaborent des projets de participation culturelle destinés à des enfants de 0 à 4 ans et à leurs accompagnants et accompagnantes. Ils cherchent à instaurer des partenariats adaptés avec des institutions de la petite enfance (crèches, groupes de jeu, parents de jour, etc.) dans le canton de Berne, mènent les projets à bien et les évaluent. Tous les lauréats et lauréates seront encadrés par un ou une spécialiste dans ce processus. En outre, tous les participants et participantes et tous les projets seront intégrés à l'initiative nationale « [Lapurla – Les enfants explorent](#) ». Dans ce contexte, les expériences et conclusions tirées de ces travaux seront partagées avec les milieux intéressés lors d'ateliers de dialogue nationaux.

La mise au concours est organisée en collaboration avec la [HEAB](#) et le [pour-cent culturel Migros \(Direction des affaires culturelles et sociales, Service Affaires sociales\)](#) et fait partie de l'initiative nationale « [Lapurla – Les enfants explorent](#) ». Le projet se fonde sur les champs d'action et de développement de la « [Ästhetische Bildung und Kulturelle Teilhabe – von Anfang an!](#) » ([réseau d'accueil extrafamilial & HEAB 2017](#)) et vise à établir des conditions favorables à la créativité dans le domaine de la petite enfance grâce à des interventions artistiques.

Les artistes qui souhaitent déposer leur candidature doivent remplir les conditions suivantes :

- **Intérêt pour la petite enfance** : vous avez un vrai intérêt pour les enfants de 0 à 4 ans et souhaitez vous engager dans le canton de Berne en faveur de cette tranche d'âge.



- **Travail pionnier en matière d'éducation esthétique dans le domaine de la petite enfance** : vous souhaitez défendre la médiation culturelle dès le plus jeune âge et faire partie d'une nouvelle communauté agissant en Suisse. Vous êtes motivé-e à effectuer un travail pionnier, à explorer de nouvelles voies avec ouverture et curiosité ainsi qu'à collaborer à l'initiative nationale.
- **Ouverture à la collaboration interdisciplinaire** : vous faites preuve de curiosité et êtes prêt-e à collaborer avec des pédagogues et d'autres artistes ainsi qu'à vous mettre en réseau avec des protagonistes locaux déterminants.
- **Volonté de se qualifier** : vous êtes disposé-e à suivre une formation continue à titre préparatoire. Vous avez l'opportunité de suivre gratuitement le « CAS Kulturelle Bildung » de la HEAB entre septembre 2019 et juin 2020 en fonction de vos expériences préalables, de vos compétences et de vos intérêts afin de vous qualifier pour le projet. Le temps consacré à votre apprentissage et aux contrôles de compétences sera sanctionné par 12 crédits ECTS au maximum et, si vous terminez la formation, vous recevrez un certificat de la HEAB (Certificate of Advanced Studies).
- **Qualification préalable** : si vous avez déjà acquis les compétences requises et que vous disposez d'un partenariat, vous pouvez déposer directement votre candidature en présentant le descriptif d'un projet pilote répondant aux modalités de Lapurla. Vous trouverez de plus [amples informations](#) à ce sujet sur le site Internet de Lapurla.
- **Volonté de réaliser des projets** : vous êtes prêt-e à mettre en pratique les connaissances acquises lors du CAS ou d'une autre formation et à mener des projets concrets de participation culturelle avec des enfants en bas âge. Tous les lauréats et lauréates devront réaliser un projet, en échangeant étroitement avec les autres lauréats et lauréates et avec la direction du programme d'impulsion.
- **Participation à l'initiative nationale** : « Projet U4 – Bourses d'impulsion pour l'encouragement de la participation culturelle dans le domaine de la petite enfance » fait partie de l'initiative nationale « Lapurla – Les enfants explorent », qui vise à tester des activités d'éducation esthétique et de participation culturelle dans le domaine de la petite enfance ainsi qu'à échanger à ce sujet. Dans le cadre de cette initiative, vous vous engagez à participer aux [ateliers de dialogue](#) nationaux organisés lors de la phase pilote 2019–2020, à mettre en œuvre les modèles élaborés avec des crèches et des groupes de jeu pilotes (ou d'autres institutions partenaires de la petite enfance), à les évaluer et à présenter les expériences réalisées à l'occasion d'un [congrès national](#), qui aura lieu en novembre 2020.
- **Conditions formelles** : vous êtes actif/ve sur la scène artistique et êtes domicilié-e dans le canton de Berne.

Les bourses d'impulsion sont composées de deux parties : une contribution fixe aux frais du CAS et un montant variable en faveur du projet de médiation mis en œuvre. Elles s'élèvent au maximum à 15 000 francs, dont 5000 francs constituent la contribution fixe aux frais de formation continue. Les candidats et candidates qui ont déjà acquis les qualifications requises ne peuvent demander que 10 000 francs au maximum pour leur projet. Le montant de la part variable sera défini après la phase de conception sur la base des descriptifs de projet remis.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Fiche d'accompagnement dûment complétée¹, y c. informations concernant la disposition à suivre la formation continue ou attestation des qualifications déjà acquises

¹ A télécharger sur le site Internet.

2. Lettre de motivation
3. Portfolio ou références pour le travail artistique
4. CV avec photo
5. Diplômes et éventuels certificats de travail
6. Après la fin de la première phase ou en cas de qualifications déjà acquises : esquisse de projet sous la forme d'un descriptif conceptuel, indiquant le montant demandé pour le projet concret

Les documents doivent être regroupés dans un fichier PDF et remis par courriel d'ici au vendredi 15 mars 2019, midi, à la Section Encouragement des activités culturelles de l'Office de la culture : culture@erz.be.ch, objet du message « Projet U4 – Bourses d'impulsion pour l'encouragement de la participation culturelle dans le domaine de la petite enfance ».

Un entretien personnel sera organisé avec des candidats et candidates potentiels en 2019, lors des semaines 15 et 16. Tous les candidats et candidates seront informés par courriel des décisions prises d'ici au mercredi 23 avril 2019. Une convention juridiquement valable sera conclue avec chaque lauréat et lauréate.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Quatre à six personnes de domaines artistiques variés seront sélectionnées par la Section Encouragement des activités culturelles et par Lapurla.

APPEL AUX CRÈCHES & AUX GROUPES DE JEU DU CANTON DE BERNE

Vous êtes responsable d'une crèche ou d'un groupe de jeu dans le canton de Berne ? Vous souhaitez développer un projet pour votre institution en collaboration avec un ou une artiste dans le cadre de l'initiative nationale Lapurla ?

Alors, n'hésitez pas à déposer votre candidature d'ici au **15 mars 2019** auprès de [Lapurla](#).

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Lettre de motivation expliquant pourquoi votre institution souhaite développer, réaliser et évaluer un projet artistique en collaboration avec un ou une artiste
2. Informations concernant votre institution :
 - Nom, adresse et site Internet
 - Nom, fonction, adresse électronique et numéro de téléphone d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice
 - Nombre de spécialistes formés et qualification
 - Nombre d'apprentis et d'apprenties
 - Nombre de stagiaires et d'auxiliaires
 - Nombre d'enfants pris en charge et âge
 - Domaine artistique souhaité (cocher ce qui convient, plusieurs réponses possibles) :
 - Nous sommes ouverts à tout.
 - Arts visuels (peinture, photographie, impression, sculpture, etc.)
 - Arts du spectacle (théâtre, danse, médias, cinéma)
 - Musique
 - Littérature (livre d'images, langage oral)
3. Disposition à participer à des manifestations dans le cadre de l'initiative nationale Lapurla
4. Concept pédagogique de votre institution (annexe)
5. Après la fin de la première phase : esquisse de projet sous la forme d'un descriptif conceptuel, indiquant le montant demandé